

LA FNACA MENACE KHADER

Posté par Oranie - le 09 Mars 2007 à 23:49

La FNACA ose menacer Khader.

Mais tu as raison Khader, il ne faut plus tergiverser, il est temps comme tu le dis d'ouvrir politiquement, judiciairement, contradictoirement ce débat sur la trahison d'Etat à notre encontre de la part des gouvernements successifs depuis 1962, et les crimes du FLN et des porteurs de valise.

CETTE SINISTRE FARCE A ASSEZ DURE.

=====

Mais je pense qu'aucun juge ne prendra le risque de donner suite à une quelconque plainte de la FNACA, car ils savent tous, qu'il ne faut pas soulever le couvercle de la cocotte minute.

=====

Re: LA FNACA MENACE KHADER

Posté par Khader - le 10 Mars 2007 à 08:06

Bonjour Oranie et à toutes et tous les internautes,

Merci beaucoup, Oranie, pour ton soutien. Afin que les internautes comprennent mieux, cette histoire loufoque, je vais insérer, dans ce forum, les principales interventions liées à la "FNACA ATTACK" !!!

Bien entendu, je ne me laisserai pas intimider, par les menaces procédurales, de la FNACA, car tout ce que je dis est la stricte vérité. Sauf erreur de ma part, il existe une différence significative et légale, entre un engagé volontaire et un appelé du contingent !!!

Quant au reste, je persiste et signe que vouloir commémorer, à tout prix, la date morbide du 19 mars 1962, est odieux et irrespectueux à l'égard des "génocidés" et autres "exilés rescapés

du génocide" (faits historiques connus de la FNACA).

Amicalement

Khader MOULFI

DEMANDE DE DROIT DE REPONSE DE LA FNACA SUITE A MA REVUE DE PRESSE "Quoi de 9 sur Terre ? La revue de presse de coalition-harkis.com " LES CITANT DANS MON SUJET SUR LES SONDAGES TOUS AZIMUTS (à lire et/ou à relire par le lien suivant :
<http://www.coalition-harkis.com/content/view/136/2/>

Bonjour,

Alertés par un de nos adhérents harki, nous venons de découvrir l'article publié sur votre site et dont certains termes constituent une diffamation de la FNACA, à savoir.

"Autre sondage surréaliste et perfide, celui commandé, par la FNACA (vous savez, ces prétendus anciens combattants mais, en fait, des appelés gauchistes du contingent n'ayant pas, évidemment, le code d'honneur, des vrais militaires et, voulant festoyer et célébrer, chaque 19 mars, en faisant fi des 150000 Harkis, des milliers de Pieds-Noirs et des 300 soldats français qui furent génocidés, sciemment, par le FLN et ses "marsiens", après le cessez-le feu violé du 19/03/1962 à 12 heures). Ledit sondage allèguerait que 86 % des Français (es) seraient favorables pour commémorer, cette date morbide, grâce des "questions sournoises et dirigées appelant une réponse orientée". Je reviendrai, prochainement et plus longuement, sur ce sujet sensible et controversé. "

N'ayant aucune raison, à priori, de mettre en doute votre honnêteté intellectuelle, ni votre conception du "code de l'honneur", nous pensons que vous aurez à coeur de rectifier ces assertions diffamatoires sans qu'il soit nécessaire d'intenter une action en justice.

"DROIT DE REPONSE (art. 13 de la Loi du 29 juillet 1881)

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la FNACA, créée en 1958, est la seule association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord, et aujourd'hui la première association de combattants en France.

Elle regroupe actuellement plus de 370 000 adhérents, sans distinction de grades, d'opinions politiques ou d'origine ethnique.

Indépendante de tout parti politique, comme le stipule l'article 2 de ses statuts, elle agit pour la reconnaissance des droits matériels et moraux de tous ceux qui ont pris part à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc et de Tunisie.

C'est à son action prépondérante qu'on doit notamment la reconnaissance de la qualité de combattant et le droit à la carte du combattant pour ceux d'Afrique du Nord en 1974, y compris pour les forces dites "supplétives", et les améliorations qui ont été apportées depuis.

Elle agit, en effet, pour l'instauration d'une journée officielle du souvenir et du recueillement en mémoire de toutes les victimes civiles et militaires, qui ait un véritable sens historique. Ce ne peut être que le 19 mars, anniversaire du "cessez-le-feu officiel", approuvé en 1962 par 90,7 % des Français et retenu aujourd'hui encore par 86% de nos concitoyens qui rejettent la date arbitraire et sans signification du 5 décembre. (Sondage IFOP des 1er et 2 février 2007)

Le 19 mars, il s'agit non pas de "festoyer", mais de commémorer et de rendre hommage à tous les morts. De nombreux anciens harkis le comprennent et y adhèrent.

Je vous prie de bien vouloir publier cette mise au point dès réception, faute de quoi, nous serons au regret de saisir la Justice pour rétablir l'honneur des "prétendus anciens combattants".

Dans l'attente,

Recevez nos salutations très distinguées.

Wladyslas Marek,

Président national de la FNACA

MA REPONSE EN RETOUR

Je tenais à rappeler, à M. Wladyslas Marek, Président de la FNACA, les points suivants :

- La FNACA est, effectivement, constituée, sauf erreur de ma part, d'une majorité d'appelés du contingent qui ne sont pas des militaires de carrière (contrairement à mon défunt père qui l'était de 1940 à 1962) détenant des principes et un code d'honneur spécifiques, en l'occurrence : on n'abandonne pas un "frère d'armes" à l'ennemi et on honore sa mémoire envers et contre tout.

Par ailleurs et afin de corroborer, mes assertions avérées, la FNACA a contribué, avec force et conviction, à faire "réviser", l'Histoire, en sollicitant et en obtenant, auprès des parlementaires (essentiellement de gauche), la qualification anachronique et dévoyée de "Guerre d'Algérie", via la loi de falsification historique, du 18 octobre 1999 (sous Lionel JOSPIN), en lieu et place la "pacification" qui est la seule version recevable.

Qu'on se le dise, la Guerre d'Algérie n'a, jamais, eu lieu et, c'est sur ce "mensonge d'Etat", a posteriori, que les Harkis sont qualifiés, à tort, de "collabos" et de "traîtres", alors qu'ils n'ont fait que combattre, les terroristes du FLN, qui faisaient de la vie, des Algériens arabo-berbéro-musulmans, un véritable enfer.

Outre, l'octroi d'un statut d'anciens combattants, pour lesdits "appelés du contingent", cette loi révisionniste et négationniste avait pour but, plus insidieux, de venir conforter la propagande du FLN et de ses porteurs de valises (les traîtres amnistiés à notre patrie).

La date du 19 mars ne saurait être commémorée pour deux raisons. D'une part, les Accords d'Evian (signés le 18 mars 1962) ont été, délibérément, violés, par le FLN et ses marsiens, en raison du cessez-le-feu promulgué, le 19 mars 1962 à 12 heures et, rompu, dès le premier jour, engendrant le génocide annoncé, de 150000 Harkis, plusieurs milliers de Pieds-Noirs et 300 militaires français dits de souche (sans parler, des massacres parmi les populations civiles autochtones).

D'autre part, l'Etat français n'avait pas cru devoir prendre, aussitôt, des mesures coercitives, à l'encontre du GPRA, tout en saisissant la Cour Internationale de Justice, au regard de ces Crimes contre l'Humanité caractérisés.

Il convient de rappeler que le seul signataire algérien, des susmentionnés accords, étaient Belkacem KRIM, qui fut "évincé", par BEN BELLA (premier président de la dictature finiste), qui tenait à les modifier mais il n'en a pas eu le temps (les despotes poussant vers la sortie leurs concurrents).

Force est de constater que ces Accords d'Evian (et son cessez-le-feu parjuré) sont caducs d'autant plus que si la "pacification" est devenue, de manière odieuse et fallacieuse, une soi-disant "guerre", ce sont, désormais, les Conventions Internationales qui prévalent sur ces "accords déviants".

Quant à la FNACA, je ne les ai, jamais, vus et entendus nous défendre lorsque BOUTEFLIKA et consorts nous insultaient. Ou, plus antérieurement, oeuvrer pour nous faire sortir des camps de concentration (où étaient les humanistes à idéologie sélective et quid de Boris VIAN qui aurait pu nous écrire une chanson ?).

Je connais des gens très honorables, au sein de la FNACA mais, je suis hostile, à l'instar de la majorité des RONA, P.N. et autres Anciens Combattants, à cette commémoration morbide et irrespectueuse, pour la mémoire des défunts et autres martyrs français (de toutes origines et confessions), qui n'est pas, pour ces derniers, le symbole de la "quille" mais le début d'un génocide et d'un drame humain qui persiste à ce jour.

Peu important que vous ayez ou pas, des membres Harkis, dans votre association mais, pour ma part, je n'en connais aucun, à travers l'Hexagone, souhaitant cette date, en se remémorant la précédente "levée de boucliers" en 1999.

Quant aux sondages et autres référendums, je ne pense pas que les bonnes questions furent posées car, si en 1962, la France métropolitaine (méconnaissant la réalité des problèmes) avait approuvé, le génocide harki, c'est que sa notion des droits de l'homme est à revoir.

Bien entendu, vous pouvez, à votre guise, saisir la justice, à mon encontre, car je persiste et signe dans mes déclarations et, il est temps d'ouvrir, politiquement, judiciairement, publiquement, contradictoirement, ... Ce débat sur la trahison d'Etat, à notre encontre, de la part de nos gouvernants successifs, depuis 1962 et, les Crimes du FLN et de ses porteurs de valises.

D'ailleurs, l'instruction en exception de vérité que je solliciterais, le cas échéant, permettra de lever le voile tant sur la FNACA (et les chiffres allégués sur ses membres et leurs qualités) que sur la félonie étatique de la France (ses dirigeants mais pas la Nation) voulant nous « zapper » de l'histoire officielle qu'elle est en train d'écrire pour « séduire » la dictature algérienne.

Et, si d'aventure il me fallait être envoyé, devant le tribunal correctionnel, pour faire éclater la vérité, je n'hésiterais pas à prendre ce risque !!!

Très cordialement

Khader MOULFI

AUTRE REPONSE DE MA PART

Je m'interroge, à juste titre, sur le 2 poids 2 mesures, concernant les vrais diffamateurs et les faux !!!

Quand on insulte, les Harkis, de «collabos» et de «traîtres», jusque dans les hémicycles républicains, ce n'est pas grave pour l'Etat français et ses institutions dont la justice.

Rappelons-nous que les magistrats de la Cour de Cassation avaient estimé, dans un arrêt de 2000, au nom d'une discrimination perfide, que le fait de qualifier, un et/ou plusieurs Harkis, de «collabos» et de «traîtres», relevait de l'opinion politique mais, aucunement, de la diffamation (?).

La Cour de Cassation avait, apparemment, retiré, de manière arbitraire, aux Harkis, le statut d'anciens combattants de la France et sur la base de quelle loi au demeurant ? Les juges sont tenus de faire appliquer, les lois votées, par les parlementaires et, non de nous imposer, leur vision idéologique de la société.

Lorsque l'on injurie, via les deniers publics, les Harkis, en les disant tous

"tortionnaires" (incluant les SAS), on nous rétorque que c'est de la liberté d'expression !!!

Mais, lorsque les RONA dénoncent la commémoration, du 19 mars 1962, en donnant certaines précisions avérées, sur la FNACA, on nous dit qu'il s'agit-là de diffamation !!!

Nous n'accepterons, jamais, d'être de simples « points de détail » de l'histoire !!!

Les Harkis et leurs Familles (à l'instar des Pieds-Noirs) doivent-ils demander, une fois pour toutes, l'asile politique à de vraies démocraties, comme le prévoit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 que la France a ratifiée, dès le début, à l'ONU mais, dont elle a violé, la quasi-totalité des articles, au niveau des rapatriés ?

Très cordialement

Khader MOULFI

A LIRE LES AUTRES INTERVENTIONS DANS LES COMMENTAIRES SOUS MA REVUE DE PRESSE PAR LE LIEN SUIVANT : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/136/2/>

=====
Re: LA FNACA MENACE KHADER

Posté par Kimono - le 10 Mars 2007 à 08:56

Chers amis,

Dès que j'ai eu connaissance de la "Une" du journal de la FNACA portant connaissance de ce "référendum", où 86% des Français interrogés plébiscitaient la date du 19 mars, j'ai aussitôt envoyé à la FNACA une demande d'explications. Bien sur comme vous pouvez l'imaginer, la question posée est biaisée et ne pouvait attirer qu'une telle réponse. On demande en effet aux sondés de choisir entre la date du 19 mars 1962, **date de l'application du cessez-le-feu en Algérie au lendemain des accords d'Evian**, et celle du 5 décembre "choisie" par... le gouvernement !

Qui plus est, la FNACA, me répond que le cessez-le-feu a été rompu par... l'OAS à Alger le 22 mars 1962, ce qui aurait donc entraîné d'après elle les exactions que l'on connaît ! Et de s'apitoyer sur le sort

des 30.000 soldats français morts durant cette "guerre" qui n'attendaient sans doute que la FNACA pour être reconnus...

Mes amis et moi-même sommes bien entendu prêts à témoigner à vos côtés si cette organisation mettait ses projets à exécution.

Bien amicalement,

Jean-Pierre RISGALLA

Président Cercle Algérieniste Grand Avignon

=====

Re: LA FNACA MENACE KHADER

Posté par Khader - le 10 Mars 2007 à 16:47

POUR MIEUX CONNAITRE LA FNACA

Bonjour à toutes et tous les internautes,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier, très sincèrement, pour vos soutiens ponctuels (incluant ceux reçus en masse sur ma messagerie personnelle), dans ce match en éventuel devenir, **à savoir, FNACA Versus Khader MOULFI**

En l'espèce, je fus surpris que le président national, de la FNACA, W. MAREK, ait commencé, sa lettre, par : *"Alerté par un de nos membres Harki..."*, dans la perspective, d'une part, de se servir d'une "caution morale virtuelle et non-identifiée" et, d'autre part, pour essayer de nous faire croire que de très nombreux Harkis partageaient leurs positions très singulières.

Bien entendu, des "benouious de service", il y en aura, toujours mais, la majorité des RONA est hostile à la commémoration du 19 mars 1962 (sans parler de nos défunts dont nous avons le devoir moral de défendre la mémoire). En se rappelant que de nombreux Harkis se font manipuler, parfois, par leurs propres enfants (adeptes du benouiouisme pour un poste de catégorie C à vie dans la fonction publique), en raison de leur illettrisme et de leur français approximatif.

Ensuite et afin de mieux connaître, la FNACA, je vous invite à lire, l'excellent sujet y afférent, de mon ami et frère de lutte Massi, sur son site : <http://www.harkis.info/> , par le lien suivant : <http://www.harkis.info/portail/article.php?sid=1092410151&mode=&order=0&thold=0>

A consulter, également, les Accords d'Evian (accords déviants entérinés par un seul finiste, Belkacem KRIM et les représentants du Gouvernement français dont Louis JOXE le 18 mars 1962), par le lien suivant : www.coalition-harkis.com/component/optio...view/id,87/catid,4/ .

Je vous en souhaite une très bonne lecture...

Très Cordialement, A.F.

Khader MOULFI

=====

Re: LA FNACA MENACE KHADER

Posté par SAMO - le 12 Mars 2007 à 12:28

MOULFI,SALAM

petit calcul 72% de l'opinion française est sympathisantes à notre cause et de l'autre côté on nous dit que 86% serait favorable

à la commémoration du 19 mars ,la fnaca essayerait elle

de prendre les françaises et les français pour des ânes

ce serait renversant:silly:evil:(leur sondage a été fait auprès du consulat algerien et du bureau de la fnaca sinon je ne vois pas ou ils ont trouvé ces 86%)

Moulfi AF,

=====

Re: LA FNACA MENACE KHADER

Posté par Khader - le 12 Mars 2007 à 17:41

Bonjour Samo et à toutes et tous les internautes,

La réponse est simple car on peut faire dire ce que l'on veut, d'un sondage orienté et, de surcroît, quand il s'agit de questions historiques méconnues, de la quasi-totalité de la population, le tout falsifié, depuis 45 années, par la propagande du FLN et leurs "porteurs de valises et d'idéologie gauchistes" !!!

D'ailleurs, ce fameux sondage comportait, la "réponse suggérée", de manière subliminale et insidieuse, dans la question qui stipulait, plus ou moins, que : "**le 19 mars 1962 était la date d'entrée en vigueur officielle du cessez-le-feu alors que le 5 décembre ne correspondait à aucune réalité historique**

", tout en

"omettant", bien entendu, de rappeler les génocides a posteriori !!!

En conséquence, ce "sondage" était, délibérément, destiné à tromper les Français (es), en spéculant, avec préméditation, sur leur ignorance de l'Histoire (Merci à l'Education Nationale et à nos autres politiciens et intellectuels dénués de toute déontologie, objectivité et du sens de l'honneur !).

Quant à moi, je reste convaincu que seul un référendum, avec un débat exhaustif et contradictoire, en amont, pourrait trancher, définitivement, cette controverse odieuse de la FNACA (avec aux manettes les partis de gauche et le FLN).

Mais, ni les politiciens ni nos "détracteurs" n'osent, à l'évidence, plébisciter, le Peuple Souverain, car ils connaissent, fort bien, le résultat d'une éventuelle consultation populaire (rappelons-nous les sondages sur l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 favorables au maintien de cette mesure législative) !!!

Alors, ne nous laissons pas bluffer par ces "mystificateurs endoctrinés" par une "idéologie dépassée du passé" !!!

A.F. Très cordialement,

Khader MOULFI

=====